

## ACTIVITÉS CULTURELLES ET LOISIRS

### 15.1 Évolution de la croissance culturelle

Aujourd'hui, les Canadiens consacrent quotidiennement plus de temps aux activités culturelles — aller au cinéma, assister aux spectacles d'interprétation, écouter la radio, des disques et des cassettes, lire des livres et des périodiques, regarder la télévision, poursuivre des activités artistiques et artisanales — qu'à toute autre forme d'activité hors travail, à l'exception du sommeil.

L'apport de la culture à l'économie canadienne est considérable; elle permet en effet la création d'emplois et contribue au revenu et à la croissance économique nationale. En 1985, la population active du secteur culturel était, selon les estimations, de 307 000 travailleurs, faisant de ce secteur le quatrième plus important employeur du Canada. Le secteur culturel emploie trois fois plus de Canadiens que le secteur forestier et autant que le secteur agricole. Les revenus culturels ont totalisé environ 10 milliards de dollars en 1985, plaçant ceux-ci sur un pied d'égalité avec ceux des secteurs des métaux et des mines. On estime à environ 15 milliards de dollars à 20 milliards de dollars l'apport direct et indirect des activités culturelles à l'économie canadienne.

Bien que le milieu culturel soit, à plusieurs égards, en bonne santé, certains de ses secteurs ont toutefois besoin de soutien pour permettre aux artistes canadiens de talent de se produire. C'est pourquoi l'administration fédérale a annoncé en 1988 l'affectation, sur une période de cinq ans, d'une somme de 200 millions de dollars destinée à soutenir l'industrie canadienne du film, et une somme supplémentaire de 250 millions de dollars sur une période de quatre ans afin de venir en aide à la radiodiffusion canadienne.

#### 15.1.1 Politique artistique fédérale

Le ministre des Communications gère les projets culturels et artistiques du gouvernement depuis 1980. Cette année-là, le gouvernement a dégagé le Secrétariat d'État de la charge d'élaborer l'ensemble des politiques et des programmes reliés aux arts et à la culture pour la confier au ministère des Communications. Le gouvernement a reconnu, ce faisant, l'existence du lien étroit qui

unit les communications et la culture. Ainsi, la politique en matière de communications est formulée en tenant compte des répercussions de la technologie des communications sur la culture, et des avantages que peut en tirer le milieu culturel.

Le ministre des Communications agit comme intermédiaire entre le Parlement et les conseils et les organismes culturels du Canada, dont le Conseil des Arts du Canada, la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Téléfilm Canada, le Centre national des arts, l'Office national du film, la Bibliothèque nationale du Canada, les Musées nationaux, les Archives nationales du Canada et la Société Radio-Canada.

Le ministère des Communications élabore et administre des lois, des politiques et des programmes reliés aux arts, à la culture et au patrimoine. À ce chapitre, son mandat consiste à promouvoir la création, la production, la distribution, la commercialisation, l'usage et la conservation des produits, des objets et des activités provenant du secteur culturel canadien. Le Ministère essaie également de répondre aux besoins des artistes interprètes et des artistes du domaine des arts visuels, des agents des artistes, des présentateurs et des gérants d'installations, des artisans, des organisations artistiques, des musées, des archives et des bibliothèques. En 1986, les gouvernements fédéral et provinciaux ont entrepris une étude conjointe sur l'importance économique des arts.

**Aide aux arts et aux artistes.** Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures visant à améliorer la situation économique des artistes et des organisations artistiques. En 1986, des groupes d'étude se sont penchés sur la formation et le perfectionnement des artistes, l'impôt, la mobilité professionnelle, l'adhésion à des syndicats et l'accès aux programmes et aux services gouvernementaux. À cela s'est ajoutée, en 1986, une étude qu'a commandée le gouvernement sur les propositions soumises par la communauté artistique lors de la Conférence canadienne des arts de 1986. Afin d'obtenir une meilleure vue d'ensemble, le